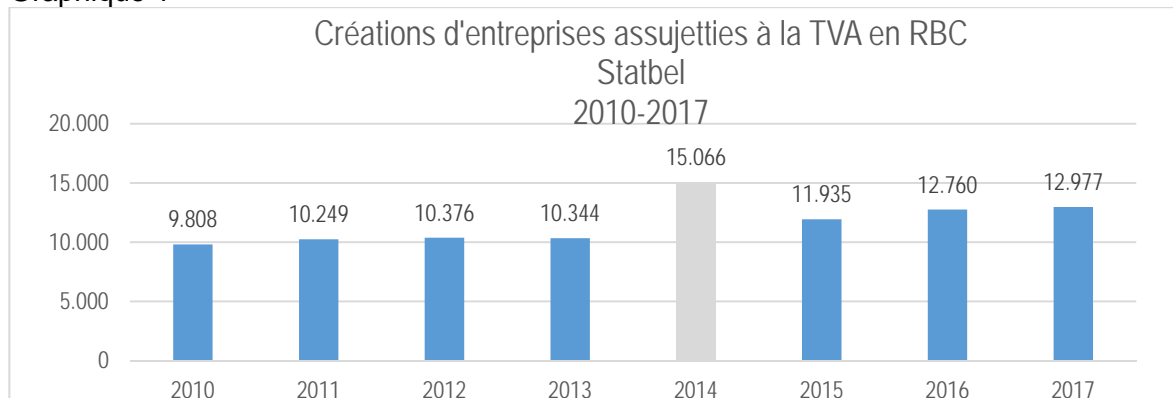


Graphique 1



Graphique 2

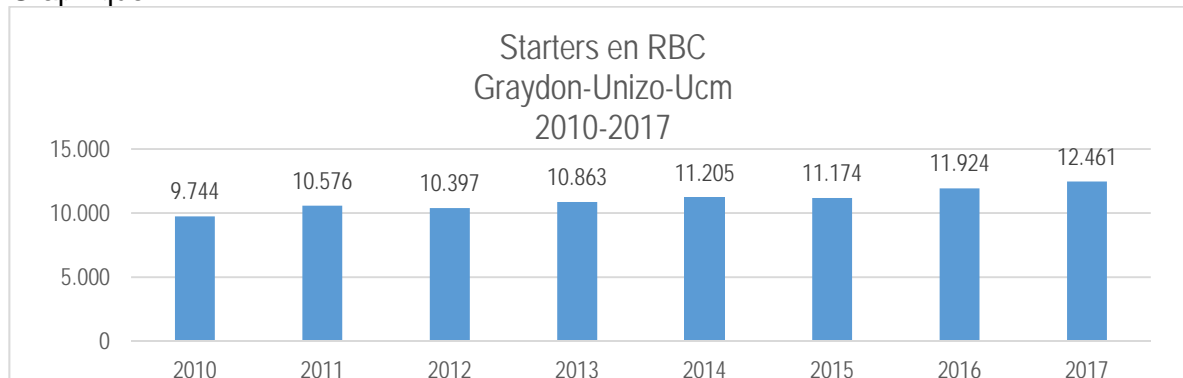
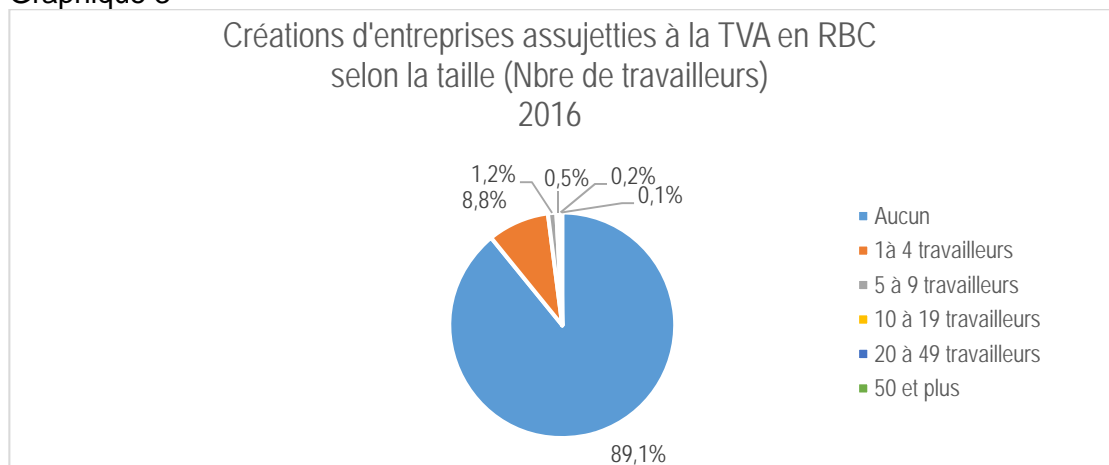


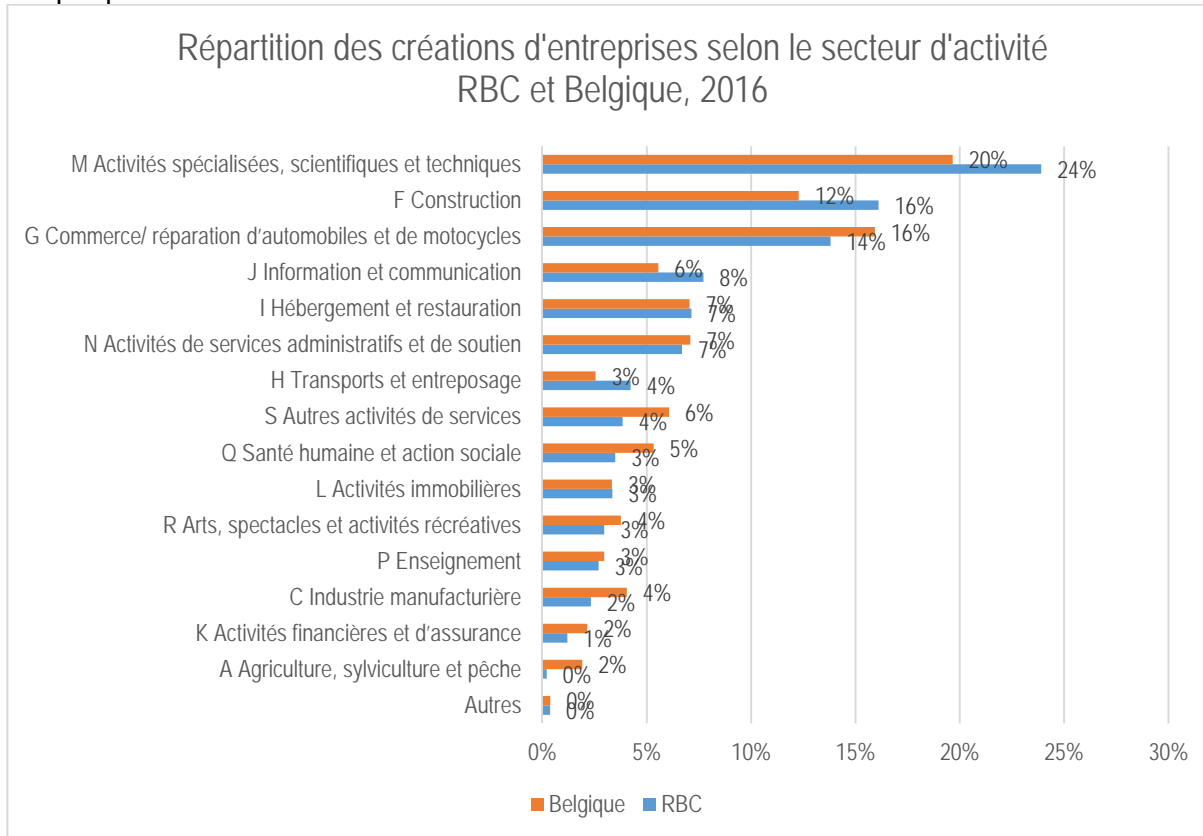
Tableau : répartition selon la forme juridique des créations d'entreprises en RBC en 2016

Créations en 2016	RBC	Belgique
Personne physique	44,8%	52,8%
SPRL (société privée à responsabilité limitée)	40,2%	28,3%
SNC (société en nom collectif) ou SCS (société en commandite simple)	4,6%	7,7%
SA (société anonyme) ou SCA (société en commandite par actions)	3,4%	2,6%
ASBL (association sans but lucratif)	2,7%	2,3%
Société coopérative	2,1%	1,0%
Autres	2,3%	5,2%

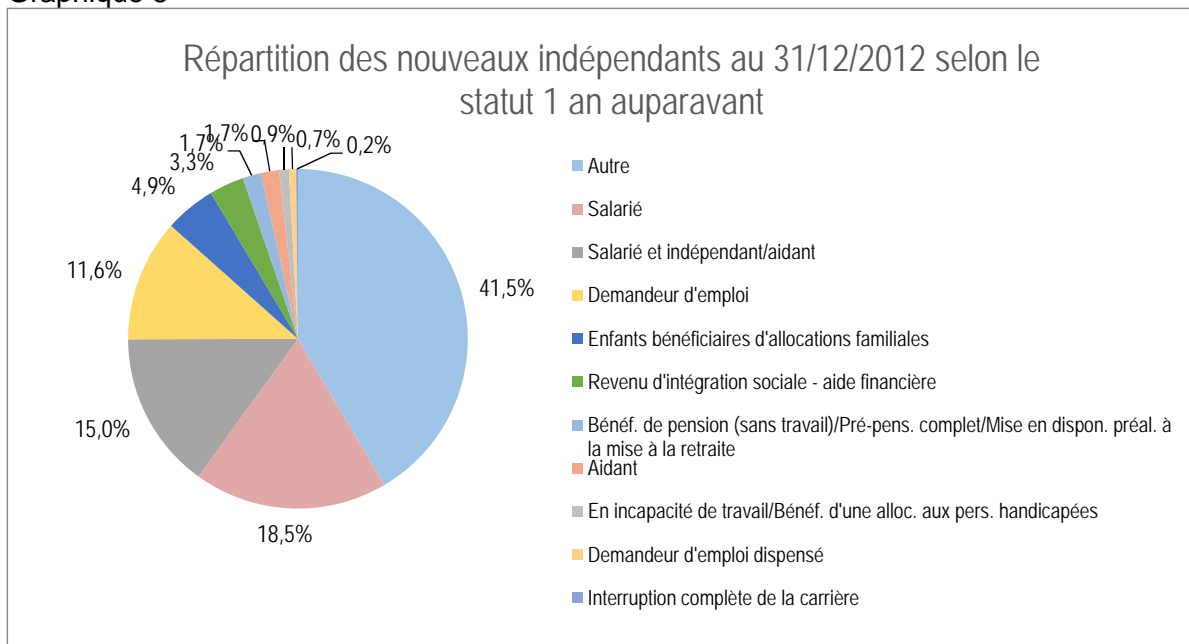
Graphique 3



Graphique 4



Graphique 5



Note : La catégorie « Autre » reprend les positions socio-économiques qui ne sont pas reprises dans les 20 catégories définies par la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS). Cette catégorie résiduelle comprend notamment les femmes/hommes au foyer, les personnes qui ne sont pas reprises dans les bases de données des institutions de sécurité sociale concernées par la datawarehouse Marché du travail et Protection sociale de la BCSS au dernier jour du trimestre, les travailleurs frontaliers sortants, les coopérants ou encore les personnes qui travaillent en Belgique pour une organisation/entreprise qui n'est pas redevable de cotisations à la sécurité sociale belge. La BCSS présente pas moins de 14 exemples de positions socio-économiques se retrouvant dans cette catégorie.